



## Commune de Montfaucon

Téléphone 032 955 11 22  
Fax 032 955 12 19  
Compte de chèques 23-421-3  
Courriel: info@montfaucon.ch  
www.montfaucon.ch

2362 Montfaucon, le

# Commentaires sur le budget 2021

## Compte de fonctionnement

Le budget 2021 est établi pour la 2<sup>ème</sup> année selon le nouveau Modèle Comptable Harmonisé 2 (MCH2).

Le Conseil communal vous remet la récapitulation des différentes rubriques comptables et certains commentaires sur les dépenses et recettes prévues.

Le détail du budget peut être consulté sur le site internet de la commune. Il peut être obtenu au format papier au Secrétariat communal.

## Récapitulation

COMPTE DE FONCTIONNEMENT	BUDGET 2020	BUDGET 2021		SOLDE
	SOLDE	CHARGES	REVENUS	
0. Administration générale	190'230.00	227'980.00	-17'450.00	210'530.00
1. Ordre et sécurité publics - Défense	-15'550.00	36'400.00	-49'250.00	-12'850.00
2. Formation	737'430.00	914'800.00	-193'200.00	721'600.00
3. Culture – Sports – Loisirs - Eglises	41'450.00	56'300.00	-150.00	56'150.00
4. Santé	3'470.00	3'400.00	0.00	3'400.00
5. Prévoyance sociale	427'350.00	456'050.00	-8'700.00	447'350.00
6. Trafic – Transports - Télécommunications	126'600.00	226'900.00	-92'100.00	134'800.00
7. Protection de l'Environnement – Aménagement du territoire	15'050.00	508'500.00	-502'150.00	6'350.00
8. Economie publique	22'300.00	175'355.00	-175'955.00	-600.00
9. Finances - Impôts	-1'370'550.00	148'050.00	-1'433'200.00	1'285'150.00
<b>Totaux</b>		<b>2'753'735.00</b>	<b>2'472'155.00</b>	
<b>RESULTAT (Excédent de charges)</b>	<b>177'780.00</b>			<b>281'580.00</b>

### 0. Administration générale

Les frais de traitement des membres du Conseil communal ont été adaptés suite à l'acceptation du nouveau barème d'indemnités par l'assemblée communale du 15.06.2020, soit une augmentation de Fr. 9'500.00.

Le traitement du personnel administratif augmente de Fr. 3'100.00 en raison d'une annuité supplémentaire et d'une gratification d'ancienneté allouée au Secrétaire-Caissier communal.

En raison du nouveau Modèle Comptable Harmonisé 2 (MCH2) et du nouveau décret concernant l'administration financière des communes, la révision des comptes a été confiée à une fiduciaire. Les coûts sont estimés à Fr. 7'000.00.

**L'excédent de charges du compte « Administration générale » se monte à Fr. 210'530.00.**

### **1. Ordre et sécurité publics-Défense**

Les produits des émoluments sont inférieurs de Fr. 2'400.00. Les frais liés au Service d'incendie et de secours (SIS), la défense militaire et la défense civile ne subissent pas de modifications majeures par rapport à 2020.

**L'excédent de produits « Ordre et sécurité publics - Défense » se monte à Fr. 12'850.00.**

### **2. Formation**

En raison de la diminution du nombre d'habitants, notre participation à la répartition des charges de l'enseignement diminue de Fr. 27'000.00. En raison de la crise liée au COVID-19, les prévisions pour les locations du complexe scolaire diminuent de Fr. 8'000.00.

**L'excédent de charges du compte « Formation » se monte à Fr. 721'600.00.**

### **3. Culture-Sports-Loisirs-Eglises**

Toujours en lien avec le COVID-19, notre participation au déficit du Centre de loisirs augmente de Fr. 14'500.00 pour se fixer à Fr. 45'500.00.

**L'excédent de charges du compte « Culture-Sports-Loisirs-Eglises » se monte à Fr. 56'150.00.**

### **4. Santé**

Ce chapitre regroupe les frais pour les infirmières scolaires et les soins dentaires.

**L'excédent de charges du compte « Santé » se monte à Fr. 3'400.00.**

### **5. Prévoyance sociale**

Les prestations en faveur des mesures de lutte contre le chômage et des mesures en faveur des chômeurs en fin de droit augmentent de Fr. 1'000.00. Celles prévues pour les bénéficiaires de prestations d'aide sociale se montent à Fr. 90'900.00 (+ Fr. 41'100.00). Notre participation à la répartition des charges de l'aide sociale diminue de Fr. 20'000.00.

**L'excédent de charges du compte « Prévoyance sociale » se monte à Fr. 447'350.00.**

### **6. Trafic-Transports-Télécommunications**

Pour les travaux de la voirie, il est prévu l'achat d'une épareuse pour l'entretien des bords de routes. Les frais pour l'entretien de l'éclairage public sont estimés à Fr. 2'000.00. et les frais de transports publics. La réfection de 2 abris de bus est prévue pour Fr. 5'000.00.

**L'excédent de charges du compte « Trafic-Transports-Télécommunications » se monte à Fr. 134'800.00.**

## **7. Protection de l'environnement-Aménagement du territoire**

### Service des Eaux

Des frais pour l'achat d'eau au SEF et pour la recherche de fuites sont supérieurs à l'année 2020. Afin d'autofinancer le service, un prélèvement de Fr. 22'700.00 est prévu dans le Fonds de réserve.

### Service des Eaux usées

L'achat d'un nettoyeur haute pression est prévu pour les installations de la STEP. De plus, des frais pour l'entretien des appareils d'exploitation et du bâtiment de la STEP sont également prévus pour un montant total de Fr. 48'500.00. Afin d'autofinancer le service, un prélèvement de Fr. 39'950.00 est prévu dans le Fonds de réserve.

### Service des Déchets

Les diverses prestations pour l'élimination des déchets tels que déchets ménagers, déchets vert, papier, carton, verre et autres se montent à Fr. 57'700.00. Afin d'autofinancer le service, un versement de Fr. 800.00 est prévu dans le Fonds de réserve.

D'autres frais tels que la participation au financement du Centre de déchets canés, aux frais de fonctionnement des Arrondissements de sépulture ainsi que pour les chiens ne font pas partie d'un service d'autofinancement.

**L'excédent de charges du compte « Protection de l'environnement-Aménagement du territoire » se monte à Fr. 6'350.00.**

## **8. Economie publique**

Les budgets de gestion des pâturages de Montfaucon et de Montfaverhier ont été approuvés par les assemblées respectives qui prévoient Fr. 2'730.00 de bénéfice pour Montfaucon et Fr. 3'600.00 de déficit pour Montfaverhier. Ces montants sont versés, respectivement prélevés sur les Fonds de réserves pour autofinancer les 2 comptes.

Le Service des Forêts prévoit un bénéfice de Fr. 300.00.

**L'excédent de produits du compte « Economie publique » se monte à Fr. 600.00.**

## **9. Finances-Impôts**

Les rentrées fiscales totalisent un montant global de Fr. 1'301'200.00. Elles se répartissent comme suit :

- Personnes physiques	Fr. 1'107'700.00
- Personnes morales	Fr. 16'000.00
- Taxes immobilières	Fr. 115'000.00
- Gains immobiliers	Fr. 10'000.00
- Impôts sur les gains en capital	Fr. 30'000.00
- Taxes des chiens	Fr. 5'000.00
- Taxes de séjour	Fr. 17'500.00

La contribution en matière de péréquation financière se monte à Fr. 121'400.00, soit une diminution de Fr. 67'900.00 par rapport à 2020.

La charge des intérêts et amortissements s'élève à Fr. 123'000.00

**L'excédent de produits du compte « Finances-Impôts » se monte à Fr. 1'285'150.00.**

## **Compte des investissements**

Les investissements prévus concernent la réfection de rues et les travaux d'épuration du hameau des Sairains.

## **Endettement**

Au 31 décembre 2019, l'endettement communal brut s'élevait à Fr. 3'948'356.10, en diminution de Fr. 100'599.72 par rapport à 2018. Cela représente une dette par habitant de Fr. 6'772.00. L'endettement communal net était de Fr. 2'319'082.17, soit Fr. 4'101.00 par habitant.

Le Conseil communal vous remercie d'avance et vous informe qu'il apportera les réponses aux questions concernant le budget 2021 lors de l'assemblée communale du 01 mars 2021.

LE CONSEIL COMMUNAL